Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-265600692-20261106-DEL8120261029-DE

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale de Languidic
Kreizenn Obererezh Sokial ar Gumun e Langedig

Décision budgétaire modificative n°3 du budget annexe EHPAD 2026

DEL81_2026_10_29

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Conseil d'administration du CCAS de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Président.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, EVANNO Sophie, Tiffany BERTHAULT, Carolyn DINASQUET, Florent DIARD, ALBERT Marc, Noëlle KERNIN

Absents excusés : Marie-Christine MOYOU, David ERAUD, Nadège MARETTE, Hélène BIENVENU

Pouvoirs : Hélène BIENVENU donne pouvoir à Noëlle KERNIN

Rapporteur : Madame Sophie EVANNO

➲ La Vice-Présidente du CCAS informe l'assemblée :

En raison, notamment, d'ajustements liés à des remplacements intervenus en cours d'année suite à des arrêts maladies, d'ajustements des dotations aux amortissements et de l'insolvabilité d'une résidente après son décès, il y a lieu d'augmenter les crédits affectés au budget.
D'autre part, l'EHPAD a reçu une dotation de 100 000€ de la part de l'ARS dans le cadre des EHPAD en difficultés, sa dotation globale unique s'est vue augmentée de 70 857.94 € grâce à la réussite de notre Pathos en octobre 2024.

Dépenses :

Compte 621 : + 50 000 € salaires des remplaçants intérimaires

Compte 6331 : + 15 000 € ajustement pour les charges du 633 (salaires)

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-265600692-20261106-DEL8120261029-DE

Compte 64151 : + 115 000 € salaires des remplaçants vacataires et contractuels.
Compte 68112 : à augmenter de 1 841.07 € pour passer les écritures d'investissement.
Compte 68741 : 100 000 € de l'ARS dans le cadre des ESMS en difficultés financières doivent être provisionnés pour alimenter le BFR (notre trésorerie).

Compte 6451 : admissions en non-valeur à hauteur de 3 737.85 € (insolvabilité d'une résidente après son décès.)

Recettes :

Compte 73511 : Forfait Global Unique : + 70 857.94 € à l'augmentation de notre dotation soin par l'ARS suite à la réussite de notre Pathos en octobre 2024.

Compte 7351128 : + 100 000 € de l'ARS dans le cadre des ESMS en difficultés financières qui sont à provisionner pour alimenter le BFR et 11 327.53 € de financements complémentaires.
Compte 6419 : + 88 393.45 € remboursement des Indemnités journalières

➲ La Vice-présidente du CCAS propose à l'assemblée :

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver la décision modificative n°3 du budget annexe EHPAD 2026 telle que présentée ci-dessous :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-265600692-20261106-DEL8120261029-DE

Dépenses

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		Budget 2026	DM 3	Total Budget
621	Personnel extérieur	52 500,00 €	50 000,00 €	102 500,00 €
6331	Versement mobilité	17 500,00 €	15 000,00 €	32 500,00 €
64151	Personnel de remplacement	121 500,00 €	115 000,00 €	236 500,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	70 000,00 €	-15 000,00 €	55 000,00 €
68112	Immobilisations incorporelles	101 301,66 €	1 841,07 €	103 142,73 €
68741	Dotation aux provisions réglementées	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Total			*266 841,07 €*	

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Budget 2026	DM 3	Total Budget
6541	Créances adminses en non valeur	0,00 €	3 737,85 €	3 737,85 €
Total			*3 737,85 €*	

Total dépenses ***270 578,92 €***

Recettes

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		Budget 2026	DM 3	Total Budget
735111	Forfait Global Unique	1 296 917,79 €	70 857,94 €	1 367 775,73 €
7351128	CNR	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
7351128	Ficomp	0,00 €	11 327,53 €	11 327,53 €
Total			*182 185,47 €*	

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		Budget 2026	DM 3	Total Budget
6419	Remboursement rémunération	51 500,00 €	88 393,45 €	139 893,45 €
Total			*88 393,45 €*	

Total recettes ***270 578,92 €***

➲ Le conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

➲ **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget annexe EHPAD 2026 telle que présentée ci-dessus.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 5 novembre 2026
Madame La Vice-Présidente du CCAS,
Sophie EVANNO

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication